

Débat sur le prélèvement européen et préalable au Conseil européen

Lundi 25 octobre 2010

Article 46

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le débat sur le prélèvement européen a essentiellement porté – ce qui est logique – sur la gouvernance économique de l'Union. Nous avons vécu la crise financière de 2008, puis la crise grecque : à chaque fois, non sans délais, les Européens ont fini par trouver un accord pour affirmer leur solidarité.

Cependant, la question qui se trouve posée aujourd'hui est celle de la mise en œuvre de mécanismes permanents qui évitent de revenir à ce type de situation. Cette question n'est pas nouvelle. C'est la résolution du Conseil européen d'Amsterdam qui a prévu, en juin 1997, à la fois les programmes de stabilité et la possibilité de recommandations à la majorité qualifiée du Conseil européen ; des sanctions étaient également prévues. Or ces mécanismes, largement occultés, se sont révélés inefficaces.

Nous avons eu le rapport Van Rompuy, nous avons eu les propositions de la Commission, qui posaient certainement des problèmes en termes de succession des volets préventif et correctif, d'automatisme des sanctions et de compétence au stade de la décision – des sujets effectivement difficiles. Beaucoup, dans cet hémicycle, ont salué l'accord franco-allemand de Deauville, qui ne fait pourtant pas l'unanimité en Europe. Je voudrais donc vous poser simplement une question, monsieur le secrétaire d'État : qu'est-ce que l'accord franco-allemand de Deauville apporte de vraiment nouveau et de durable par rapport au Conseil européen d'Amsterdam de juin 1997 ?

Il faudra beaucoup de volonté politique. Nous comptons sur la coopération franco-allemande, mais à condition que le consensus entre nos deux États se fasse sur plus d'Europe, et non pas sur moins d'Europe. Nous souhaitons que les parlements nationaux soient mieux associés, et je suis heureux d'avoir ouvert ce débat la semaine dernière. Cependant, l'enjeu de cette association n'est pas seulement le respect des souverainetés budgétaires, il doit être aussi la condition d'une adhésion plus forte aux ambitions de la construction européenne. Enfin, l'ambition passe également par le budget européen, j'y reviendrai dans un instant.

[...]

M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État. M. Caresche disait tout à l'heure que, si nous n'avions pas eu l'euro, la crise financière eût été absolument épouvantable pour tous nos pays.

Si nous avons pu surmonter cette crise, malgré, c'est vrai, des différences politiques entre la France et l'Allemagne, c'est parce que nous avons été ensemble.

Que voulez-vous, nous sommes des pays étranges !

Le Bundestag a eu, en effet, un vrai débat pour savoir s'il fallait signer un chèque pour sauver la Grèce. Je rappelle que la moitié de l'argent mis sur la table pour sauver ce pays – sur un total de 80 milliards de crédits européens – a été donnée en gros à cinquante-cinquante par l'Allemagne et la France. Les Allemands ont donc mis quelque temps à se mettre d'accord pour signer ce chèque, alors que les Français l'ont signé, tous bancs de cet hémicycle confondus, en un après-midi.

En revanche, quand il s'agit de passer à un débat sur les économies, et notamment – je donne cet

exemple presque au hasard – sur la réforme des retraites, c’est là que la tension apparaît en France, alors qu’en Allemagne on trouve un consensus !

C’est cela, la réalité de l’Europe, mesdames, messieurs les députés : nous avons des pays qui fonctionnent différemment mais, au final, les problèmes sont les mêmes.

Le problème était donc de savoir si le système pouvait survivre à des dérives de la part d’États membres forçant quelqu’un à assurer, derrière, la signature d’un chèque. Il était indispensable d’arriver à des mesures fortes qui, à la fois, pérennisent le système de garantie financière – ce qui n’était pas évident – et imposent une discipline plus grande.

À cet égard, **M. Garrigue** se demandait tout à l’heure ce qu’apportait Deauville par rapport au sommet précédent. Eh bien, il apporte une chose tout à fait fondamentale. Jusqu’à présent, la solution temporaire – très difficilement acceptable par le gouvernement allemand – consistait à renflouer un État en crise, ce qui va exactement à l’inverse de ce qui est dit dans le traité, celui-ci interdisant un tel renflouement. Or cette solution, de temporaire, va devenir pérenne. C’est cela, l’apport de Deauville.

[...]

Amendement n°13

Mme la présidente. Je suis saisie d’un amendement n° 13.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre, j’ai noté que selon vous le principal apport du sommet de Deauville était la possibilité de renflouer un État en difficulté, ce que l’on appelle aussi le *bailing out*. Cela supposera tout de même de modifier les traités, mais c’est très bien. À mon sens, toutefois, ce n’est pas suffisant.

L’amendement n° 13 porte sur le financement du budget européen. Comme d’autres orateurs, je voudrais exprimer ma préoccupation : la France, comme un certain nombre d’autres États, refuse d’augmenter le budget européen. Les arguments invoqués sont, je crois, démagogiques : cette augmentation ne profiterait qu’aux fonctionnaires européens, une partie des crédits ne seraient actuellement pas consommés.

M. Jacques Myard. Mais c’est vrai !

M. Daniel Garrigue. Nous nous trouvons, je le rappelle, à la veille d’un certain nombre de discussions importantes : sur la politique agricole commune, sur les fonds structurels, par exemple. Vous avez parlé des Roms tout à l’heure : si nous voulons imaginer des solutions en Roumanie, cela passera en grande partie par des fonds structurels.

Si nous voulons avoir une politique de recherche et une politique industrielle dignes de ce nom, comment pourrions-nous ne pas augmenter rapidement le budget européen ?

Le problème, c’est celui des ressources propres. Je remarque seulement que, pour la TVA, c’est un peu difficile dans la situation actuelle. D’autre part, il n’y a pas de consensus pour une taxe sur les transactions financières. En revanche, le commissaire européen Michel Barnier vient d’annoncer qu’on devrait aboutir l’an prochain à une assiette uniformisée et consolidée de l’impôt sur les sociétés. Il me semble que cet impôt pourrait constituer la base pour un prélèvement supplémentaire de ressources propres pour le budget européen : une grande partie des actions de l’Union sont menées en direction des entreprises, ce ne serait donc pas illogique.

Mme la présidente. Quel est l’avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, rapporteur général. La commission des finances a exprimé un avis défavorable.

Cet amendement vise en effet à remplacer le mot « participation » par le mot « contribution » : en filigrane, on aperçoit donc le débat sur les ressources propres que nous avons eu tout à l'heure.

Mais, aujourd'hui, il n'y a pas d'impôt européen. Or le terme de « contribution » laisserait entendre qu'il y aurait des « contributeurs ». Il n'y en a pas : c'est donc bien le terme de « participation » qui doit être utilisé.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. Même raisonnement et même avis de la part du Gouvernement.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Monsieur Garrigue, il ne faut pas avancer masqué. Le problème que vous posez par cet amendement sémantique est tout à fait substantiel : c'est le problème des relations entre notre Parlement et la contribution européenne.

Plus on créera des mécanismes qui échapperont totalement au contrôle de ce Parlement, plus on augmentera la distance entre la représentation nationale et la nécessaire coopération européenne. C'est extrêmement grave ! Au moment où la notion de subsidiarité revient dans le débat grâce au traité de Lisbonne, c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire.

Si vous voulez réconcilier la représentation nationale avec la nécessaire coopération et la nécessaire solidarité européennes, notre Parlement doit être au cœur des décisions, et notamment des décisions budgétaires, européennes.

(L'amendement n° 13 n'est pas adopté.)